



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 mars 2009**

Délibération n° 2009-0587

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Alimentation en eau potable et construction de sanitaires dans dix établissements scolaires ruraux de la province d'Essaouira - Maroc**

service : **Direction générale - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 27 février 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 10 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Farih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Lung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Pillonel, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), M. Vesco, Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Dagonne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Fleury (pouvoir à Mme Vullien), Galliano (pouvoir à M. Bouju), Genin (pouvoir à M. Albrand), Giordano (pouvoir à M. Coste), Mmes Levy (pouvoir à M. Havard), Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Plazzi (pouvoir à M. Le Bouhart), Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Lambert), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bonniel-Chalier, MM. Deschamps, Imbert Y, Kabalo, Louis, Morales.

Séance publique du 9 mars 2009**Délibération n° 2009-0587**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Alimentation en eau potable et construction de sanitaires dans dix établissements scolaires ruraux de la province d'Essaouira - Maroc**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 février 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Généralités sur le Fonds eau

Par délibération en date du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau (ex CGE) et la Communauté urbaine, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau, ou Fonds eau.

Ce dispositif, auquel la Communauté urbaine et la société Veolia environnement contribuent paritairement à hauteur de 300 000 € par an chacune, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet de la Terre à Johannesburg en 2002 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Le projet

Au Maroc, des écoles de campagnes ont été mises en place en zone rurale avec pour objectif de permettre l'accès à l'éducation à tous les enfants. Cependant, l'absence d'eau dans bon nombre de ces écoles associée à un habitat dispersé représente souvent un prétexte pour la non scolarisation. Face à cette situation, un plan d'urgence a été décrété par SM Mohamed VI, afin de prévenir l'abandon scolaire, notamment celui concernant les jeunes filles, dont la principale explication se trouve dans le manque d'eau et de sanitaires dans les établissements. A ce jour, les moyens font toujours cruellement défaut.

Par conséquent, l'association Afoulki sollicite l'appui du Fonds eau pour le financement de l'alimentation en eau potable, la construction et la rénovation de sanitaires et toilettes dans dix établissements scolaires situés en zone rurale qui ont été ciblés par la délégation à l'enseignement de la province d'Essaouira au Maroc.

Le projet est évalué à un total de 53 250 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 30 250 €.

Lors de sa séance du 15 décembre 2008, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné un avis favorable pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine serait donc de 22 687 €, Veolia eau apportant 7 563 €.

Une aide financière de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse d'un montant de 15 125 € sera sollicitée par la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu la loi dite Oudin-Santini du 9 février 2005 ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'alimentation en eau potable, de construction et de rénovation de sanitaires et toilettes dans dix établissements scolaires situés en zone rurale dans la province d'Essaouira au Maroc.

2° - Décide d'attribuer une subvention d'équipement de 22 687 €, au titre de l'année 2009, à l'association Afoulki, dont le siège est situé à 4, l'Aubarède - 33920 Saugon.

3° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer la convention de financement à intervenir entre la Communauté urbaine et l'association Afoulki,

b) - solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse.

4° - La dépense qui en résultera pour la Communauté urbaine, à savoir une subvention d'équipement de 22 687 € à l'association Afoulki, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2009 - article 674 200.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 mars 2009.